

Attestation du logeur, titulaire du bail à loyer ou propriétaire**Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif**

En vertu de l'article 24 de la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de la dite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

A compléter lisiblement par le(s) logeur(s)

Information sur le(s) logeur(s)

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur			
Prénom et nom			
Adresse du/des logeurs			
NPA et localité			
Numéro de téléphone		Adresse e-mail	

atteste(nt) que la (les) personne(s) mentionnée(s) ci-après réside(nt) **de manière effective** dans le logement ci-dessous:

Adresse du logement occupé par le(s) sous-locataire(s) :

--

Information sur le(s) locataire(s)

Nom de famille	Prénom	Date de naissance	Date d'arrivée

Date du jour	Signature du logeur	*Signature du co-titulaire

* Par ma signature je certifie que les informations qui figurent sur ce formulaire sont exactes.

***Si le bail à loyer est au nom de plusieurs personnes, la signature de chaque co-titulaire est requise.**

Conformément à l'article 3 de la loi sur le contrôle des habitants, la présente annonce ne dispense pas la ou les personnes qui logent dans le logement indiqué ci-dessus d'annoncer son/leur arrivée dans les 8 jours auprès du Contrôle des habitants.

Une fois la ou les personnes enregistrées dans le registre des habitants de la commune confirme l'inscription par courrier au titulaire du bail.